



CARTES VACANCES

Madame, Monsieur,

La carte vacances est valable 1 mois, elle coûte 8€ et est renouvelable autant de fois que nécessaire.

Pendant un mois, les garanties de l'assurance sont les mêmes que la licence annuelle.

Elle s'adresse à toutes les tranches d'âges de cavaliers (même tarif).

Attention, pour les mineurs effectuant des séjours sportifs (jours + nuit au club), les dispositions légales ont changé en 2007 merci de contacter le GHN (Groupement Hippique National) au 02.54.83.02.02 ou par mail à : infos@ghn.com.fr pour plus de précisions.

Elle comporte un programme pour l'obtention des diplômes suivant : « Cavalier d'Or, d'Argent ou de Bronze », adapté aux plus jeunes. (voir détails page 3)

Elle permet de passer les Galops 1 et 2

Attention : Les Galops ne seront validés que lorsque le cavalier aura pris une licence annuelle dans l'année qui suit, l'examineur devra (après demande de la licence annuelle ou en même temps (courrier)) envoyer le procès verbal d'examen au SIF pour validation des examens et envoi des diplômes.

Prise de la carte vacances :

Uniquement via Internet et minitel :

Internet :

1 - Identifiez-vous sur la page d'accueil de notre site Internet : www.ffe.com :



- Identifiant : Mettez la Flèche de la souris dans le cadre, faites un clique gauche et tapez votre code adhérent (code postal + 2 chiffres).
- Code secret : Mettez la Flèche de la souris dans le cadre, faites un clique gauche et tapez votre code secret. Il vous a été transmis par courrier lors de votre affiliation.
- Cliquez sur le Carré« **ok** » à droite du code secret ou sur la touche Entrée.

Il doit être maintenant indiqué « le nom de votre organisme »

2- Cliquer sur l'onglet « FFE Club SIF »

- Cliquez sur « Saisie carte vacances »
- Renseignez les différents champs inscrits à l'écran.

Vous pouvez saisir les cartes vacances jusqu'à 30 jours avant la date de prise d'effet.

I- L'assurance :

C'est une responsabilité civile du cavalier valable 1 mois, c'est la même assurance cavalier que la licence fédérale.

Responsabilité civile	
Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers	Défense recours
Dommages corporels : 10 000 000 €	A concurrence de : 35 000 €
Dommages matériels : 5 000 000 € (Franchise : 150 €)	
Assurance Individuelle du Cavalier – Garanties de base	
Décès	Remboursement dentaire*
Moins de 18 ans : 10 500 €	Maximum par dent : 180 €
Plus de 18 ans : 21 000 €	Maximum par accident : 520 €
Invalidité Permanente (1)	Forfait Hospitalier journalier : Garanti
De 6% à 32% : 22 000 €	Remboursement des bris de lunette*
De 33% à 65% : 44 000 €	A concurrence de 90 €
De 66% à 100% : 66 000 €	Frais rapatriement : 900 €
Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et hospitalisation : A concurrence de * : 5 200 €	Frais de Recherche (pour le cavalier) : A concurrence de 1 800 €
Frais de Transport des blessés * :	Aide Pédagogique (à compter du 31 ^{ème} jour d'incapacité)
Maximum : 514 €	A concurrence de 1 800 €
(1)Le montant versé est égal au capital multiplié par le taux d'invalidité (ex : si invalidité 20% = 22 000 € x 20% = 4 400 € En dessous de 5% nous n'intervenons pas	
*Après intervention des régimes obligatoire et complémentaire. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est pas couvert par un organisme social de base et/ou une mutuelle complémentaire, l'indemnité due au titre de la présente assurance est décomptée comme ci celui-ci bénéficiait du régime général de la sécurité social.	

II- Pédagogie :

Elle comporte un programme des cavaliers de Bronze, d'Argent ou d'Or, avec leurs attestations. Vous pouvez vous procurer (bon de commande « En boutique à FFE Club ») les diplômes illustrés correspondants à remettre à vos cavaliers en fin de stage.

Elle permet de passer les Galops 1 et 2.

Attention : Les Galops ne seront validés que lorsque le cavalier aura pris une licence annuelle dans l'année qui suit, l'examineur devra (après demande de la licence annuelle ou en même temps (courrier)) envoyer le procès verbal d'examen au SIF pour validation des examens et envoi des diplômes.